



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 mars 2012

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, adjoints

MM. JULLY, ADRIAN, Mme NEY, MM. WAGNER, DARDAINE, ARGANT, FUCHS,
Mme GROUARD, conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme PERNIN qui donne procuration à Mme NEY, Mme GEORGES
qui donne procuration à M. ARGANT, M. RIETHMULLER qui donne procuration à
M. KURTZ.

M. ADRIAN est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du P.V. de la séance du 30 novembre 2012

1. Budget annexe Lotissement
 - a. Compte administratif et Compte de Gestion 2011
 - b. Affectation du résultat
 - c. Budget Primitif 2012
2. Compte Administratif et Compte de gestion 2011 – Budget général
3. Affectation du résultat
4. Vote des taux d'imposition pour 2012.
5. Programme de travaux 2012/2014 :
 - a. Réhabilitation partielle de deux logements communaux – Rue Dr Lorain
 - b. Réparation du paratonnerre sur l'Eglise
 - c. Aménagement des abords du bâtiment Multifonctions
 - d. Travaux de mise en conformité énergétique des bâtiments communaux
 - e. Travaux d'embellissement – Rue des Hauts Jardins
 - f. Réalisation d'un parking – Rue des Cerisiers
 - g. Aménagement d'une aire de jeux
 - h. Remplacement de deux portes à l'école maternelle
6. Acquisition d'un nouveau tracteur
7. Affaires domaniales : Déclaration d'Intention d'Aliéner
8. Conseil Général de la Moselle : Adhésion au PACTE II Aménagement 2012/2014
9. Renouvellement adhésion au groupement d'achat Centre Hospitalier de Lorquin

10. Fonds de concours Communauté de Communes des Deux Sarres – Rue des Hauts Jardins
11. Subvention d'équipement CCAS
12. Subventions de fonctionnement 2012
13. Budget primitif 2012 - Photovoltaïque
14. Budget primitif 2012 – Budget général
15. Changement de nom de la route de Xouaxange
16. Divers

oooOooo

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

1. Budget annexe Lotissement

a. Compte Administratif et Compte de Gestion 2011

Après présentation du compte administratif par M. KURTZ, adjoint, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investis.	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	484 042,01	-	111 339,26	595 381,27
Section d'investissement	- 426 364,20	-	- 261 038,35	- 687 402,55
TOTAUX	57 677,81	-	- 149 699,09	- 92 021,28

b. Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain DEMANGE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, décide de conserver l'excédent de fonctionnement 2011 du budget annexe lotissement, soit 595 381,27 € au compte 002 – Résultat reporté du B.P. 2012.

c. Budget primitif 2012

Avant d'examiner le budget primitif, le maire précise aux conseillers que l'ensemble des bordures de trottoirs sont posées, la voirie définitive se fera par zone en fonction de l'avancement des constructions ; 13 parcelles restent à vendre.

Cette information donnée, il propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif - annexe lotissement 2012 - arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 083 933,00 €
- Section d'investissement : 1 980 528,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif ainsi présenté.

2. Compte Administratif et Compte de Gestion 2011 – Budget Général

Après présentation du compte administratif par M. KURTZ, adjoint, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 ainsi que le compte de gestion du trésorier dont les résultats sont identiques, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	382 635,01	382 635,01	203 450,18	203 450,18
Section d'investissement	- 58 943,61		159 984,16	101 040,55
TOTAUX	323 691,40	382 635,01	363 434,34	304 490,73

3. Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain DEMANGE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, constatant :

- un résultat excédentaire de 203 450,18 €

considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 392 370,- €
- en recettes pour un montant de 66 864,- €
- et un solde d'exécution d'investissement excédentaire de clôture de 101 040,55 €

le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 224 424,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement en report à nouveau pour 203 450,18 € du budget primitif 2012.

4. Vote des taux d'impositions pour 2012

Le maire soumet au conseil municipal l'état de notification des taux pour 2012 qui s'établit comme suit :

Contributions	Bases 2011	Bases 2012	Taux	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 065 000,-	1 103 000,-	15,03 %	165 781,00
Taxe foncière (bâti)	904 400,-	929 100,-	12,20 %	113 350,00
Taxe foncière (NB)	33 200,-	33 600,-	51,06 %	17 156,00
CFE	166 700,-	168 700,-	15,74 %	26 553,00
Produit attendu				322 840,00

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition pour 2012. Il communique, pour information qu'une augmentation de 2 % des taux d'imposition ramènerait le produit attendu de 322 840,- € à 329 245,- € soit 6 405,- € d'augmentation et 5 % une augmentation de 16 013,- €.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition fixés en 2011 pour 2012.

5. Programme de travaux 2012/2014

a. Réhabilitation partielle de deux logements communaux – Rue Dr Lorain

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la réhabilitation intérieure de 2 logements communaux situés au 1er étage et actuellement libres de la rue Dr Lorain, pour un montant de 100 464,- € T.T.C.

A cela s'ajouteront les travaux prévus dans le cadre de la mise en conformité énergétique des bâtiments communaux sur le clos et le couvert, isolation extérieure, isolation des combles, V.M.C. et chauffage individuel au gaz pour les 4 logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la réalisation des travaux de réhabilitation de 2 logements communaux du bâtiment situé 5, rue Dr Lorain
- ouvre les crédits nécessaires au B.P. 2012 – art. 2313/13
- décide l'affectation d'une somme de 37 000,- € de la dotation PACTE II Aménagement (CG 57) sur cette opération
- sollicite une subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine au titre du maintien de la population en milieu rural
- sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur
- autorise le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux disante.

b. Réparation du paratonnerre sur l'Eglise

Le maire informe le conseil municipal que le paratonnerre de l'église est tombé sur la toiture de M. ORGEL Albert, provoquant des dégâts qui seront pris en charge par notre assureur.

Il y a lieu toutefois, de le remettre en place. Une entreprise contactée par téléphone a estimé à 10 000,- € les travaux d'acquisition et de repose d'un paratonnerre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- charge le maire de faire une déclaration d'assurance
- décide l'acquisition et la repose d'un paratonnerre sur la toiture de l'église
- charge le maire de consulter les entreprises susceptibles d'effectuer ces travaux au mieux des intérêts de la commune
- ouvre un crédit de 10 000,- € à l'article 2313/13 du B.P. 2012

c. Aménagement des abords du bâtiment Multifonctions

Les travaux de construction du bâtiment multi fonctions sont à présent terminés. Le maire propose au conseil municipal, afin de percevoir le solde des subventions, de réaliser les travaux d'aménagement des abords selon devis COLAS à Héming pour un montant de 52 396,76 € T.T.C.

Il informe également les membres présents qu'il aurait l'opportunité d'obtenir gratuitement une citerne d'une contenance de 20m³ pour récupérer les eaux pluviales. Il suffit juste à la commune de prendre en charge le transport et la dépose de la citerne. Le montant de l'aménagement à prévoir, le transport et la dépose de la cuve s'élèvent à environ 5 000,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réalisation des travaux d'aménagement des abords du bâtiment multi- fonctions
- charge le maire de consulter les entreprises susceptibles de réaliser les travaux et de retenir la mieux-disante
- ouvre les crédits nécessaires à l'aménagement des abords du bâtiment au B.P. 2012 – art. 2313/48.
- autorise la récupération d'une citerne pour stocker les eaux de pluie et ouvre les crédits nécessaires au B.P. 2012 - article 2188/48

d. Travaux de mise en conformité énergétique des bâtiments communaux

En date du 9 juillet 2008, le conseil municipal a autorisé la réalisation d'un diagnostic thermique des bâtiments communaux et chargé le maire de consulter les bureaux d'ingénierie pour évaluer les mesures à envisager dans le cadre des économies d'énergie.

Le Bureau d'Etudes ASSIST, chargé du diagnostic énergétique a remis son rapport et les subventions ont été demandées au titre de la D.E.T.R. ainsi qu'auprès du Conseil Régional de Lorraine.

Notre dossier a été retenu au titre de la D.E.T.R. pour une première tranche de travaux à hauteur de 278 985,- € H.T. Une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2ème tranche a été demandée en date du 18/01/2012, la 2ème tranche portera sur le bâtiment du presbytère et du centre médico-social

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la réalisation des travaux en 2 tranches : une tranche ferme (TF) et une tranche conditionnelle (TC)
- charge le maire de lancer une consultation selon la procédure adaptée du code des marchés publics et à signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux-disante
- décide l'affectation d'une somme de 90 896 € de la dotation PACTE II Aménagement sur cette opération.
- ouvre les crédits nécessaires au B.P. 2012 – art. 2313/13

e. Travaux d'embellissement – Rue des Hauts Jardins

Par délibération du 26 septembre 2011, le conseil municipal a autorisé la réalisation des travaux de voirie définitive rue des Hauts Jardins selon devis COLAS pour un montant de 102 000,- € T.T.C.

Avant de lancer les travaux, il attendait de connaître le montant de la dotation du PACTE II Aménagement pour en affecter une partie sur cette opération. Le montant de la dotation étant connu, il propose au conseil municipal d'affecter une somme de 23 000,- € pour les travaux d'embellissement de cette rue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la réalisation des travaux d'embellissement de la rue des Hauts Jardins
- charge le maire de lancer une consultation selon la procédure adaptée du Code des Marchés publics
- autorise le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux-disante
- demande l'affectation d'une somme de 23 000,- € de la dotation PACTE II Aménagement sur cette opération
- affecte la somme de 30 000,- € attribuée dans le cadre du fonds de concours voté par la CC2S pour des travaux d'amélioration du cadre de vie
- ouvre les crédits nécessaires au B.P. 2012 – art. 2315/64.

f. Réalisation d'un parking – Rue des Cerisiers

Le maire propose au conseil municipal de faire réaliser un parking, rue des Cerisiers, pour permettre le stationnement des bus et voitures qui souhaitent se rendre au stade de football.

A cet effet, il soumet un devis de l'entreprise COLAS à HEMING pour un montant de 38 523,16 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la création de places de stationnement rue des Cerisiers
- sollicite une subvention au titre des amendes de police
- charge le maire de lancer une consultation selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics
- autorise le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux-disante
- ouvre les crédits nécessaires au B.P. 2012 – art. 2315/66

g. Aménagement d'une aire de jeux

Le maire propose au conseil municipal de réaménager l'aire de jeux située au Jardin des Bouilles, devenue obsolète.

Il soumet un devis de la Sté Bois d'Orraine de PONT A MOUSSON qui propose l'acquisition d'un ensemble de jeux pour un montant de 29 746,91 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise l'acquisition de jeux, après consultation, selon la société la mieux-disante
- sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur
- ouvre un crédit de 30 000,- € au B.P. 2012 – art. 2188/67

h. Remplacement de deux portes à l'école maternelle

Par délibération du 30/11/2011, le conseil municipal a autorisé le remplacement de 2 portes à l'école maternelle selon devis H.V.A. pour un montant de 7 152,08 € T.T.C.

L'entreprise H.V.A. s'était engagée à livrer les portes pour les installer durant les vacances de Noël. Cette entreprise n'a pas pu respecter ses engagements, c'est pourquoi le maire propose au conseil municipal de rapporter sa délibération du 30/11/2011 et de confier cette commande à l'entreprise Alfred KLEIN à HARTZVILLER pour un montant de 8 324,16 €.

La différence de montant entre les 2 devis est justifiée par la pose de 2 portes avec un vitrage solaire et de ce fait, il ne sera plus nécessaire de poser des stores.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de rapporter sa délibération du 30/11/2011 relative au remplacement de 2 portes à l'école maternelle, travaux confiés à l'entreprise HVA
- décide de confier la commande des travaux à l'entreprise Alfred KLEIN à HARTZVILLER pour un montant de 8 324,16 € .T.T.C
- ouvre les crédits nécessaires au B.P. 2012 – art. 2313/13

6. Acquisition d'un nouveau tracteur

Le tracteur SAME EXPLORER de la commune, acquis d'occasion en 1987 demande des réparations de plus en plus lourdes et de plus en plus souvent. C'est pourquoi, le maire propose au conseil municipal de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- émet un avis favorable à l'acquisition d'un nouveau tracteur
- charge le maire de consulter les offres sur le marché de l'occasion
- autorise le maire à encaisser le produit de la vente du tracteur SAME EXPLORER
- sollicite une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Jean-Louis MASSON
- ouvre un crédit de 30 000,- € au B.P. 2012 – art. 21574/57.

7. Affaires domaniales – Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
09/01/2012	SCI Rue Général Leclerc (PEZZOLATO Caroline)	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 194 avec 7 a 45	98, rue Général Leclerc	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
17/02/2012	LELOUP Marjorie	Immeuble bâti cadastré section 1 n° 51 avec 1 a 16	17b, rue Charly Ochs	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

8. Conseil Général de la Moselle : Adhésion au PACTE II Aménagement 2012/2014

Appelé à en délibérer,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires pour la période 2012/2014, PACTE II Aménagement, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 180 896,- € :

- autorise M. le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au Pacte II Aménagement 2012-2014
- charge M. le Maire d'adresser avant le 1er novembre 2013, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que les dossiers complets,
- donne délégation à M. le Maire pour signer ladite convention
- décide d'affecter la dotation de garantie sur les projets suivants :

Intitulé des projets	Montant des travaux H.T.	Montant de la dotation garantie affectée en €	Montant des compléments d'enveloppe sollicités
Mise en conformité énergétique des bâtiments communaux	400 000,00	90 896,00	Complément cantonal (15 %) soit 27 135,- € Complément départ. attendu 120 000,-
Travaux connexes RD 42	40 000,00	30 000,00	
Embellissement Rue des Hauts Jardins	85 000,00	23 000,00	
Réhab. Logements	100 000,00	37 000,00	

9. Renouvellement adhésion au groupement d'achat Centre Hospitalier de Lorquin

Lors de l'adhésion au groupement d'achat du centre hospitalier en date du 09/07/2008, le conseil municipal n'avait pas souhaité s'engager au-delà d'une période de 2 ans avant de connaître le montant des frais de fonctionnement.

Le maire communique au conseil municipal, pour information, le montant des frais de fonctionnement payés pour l'année 2009 = 144,67 € - pour l'année 2010 - 19,44 € - pour l'année 2011 : 173,83 €.

Au vu de ces éléments, il propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune au groupement d'achat à compter du 09 juillet 2010 pour une durée de 5 ans pour les fournitures et services suivants :

- achat de combustible fuel
- maintenance des extincteurs
- maintenance de l'ascenseur
- achat des fournitures de bureau
- maintenance des installations thermiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le maire à signer la convention d'adhésion au groupement d'achat du centre hospitalier pour une durée de 5 ans à compter du 09/07/2010.

10. Subvention - Fonds de concours CC2S – Rue Hauts Jardins

Le maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la CC2S a décidé de soutenir financièrement les communes sur son territoire par le biais d'un fonds de concours, dans la limite de 30 000,- € destiné à l'amélioration du cadre de vie ou projet touristique.

Le maire rappelle qu'il a prévu au B.P. 2012, l'inscription des travaux d'embellissement de la rue des Hauts Jardins, pour un montant de 102 000,- € T.T.C. et qu'il a obtenu :

- une subvention dans le cadre de la dotation Pacte II Aménagement un montant de 23 000,- €
- qu'il reste une dépense nette à la charge de la commune d'un montant de 79 000,- €
- que de ce fait la commune de LORQUIN est éligible au fonds de concours voté par la CC2S au titre de l'amélioration du cadre de vie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite de la CC2S le versement du fonds de concours pour un montant de 30 000,- €.

11. Subvention d'équipement CCAS

Dans le cadre de la mise en conformité énergétique des bâtiments communaux, il est prévu une tranche conditionnelle de travaux relative au centre médico-social situé Rue Dr Lorain.

Ce bâtiment est loué par le Conseil Général et les loyers sont encaissés par le centre communal d'action sociale.

Lors de la réunion du 15 mars 2012, la commission administrative du C.C.A.S. a décidé de participer au financement des travaux de mise en conformité énergétique et voté une subvention d'équipement de 20 000,- € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à encaisser la subvention d'équipement allouée par le centre communal d'action sociale. Elle sera inscrite en recettes d'investissement au B.P. 2012 art .1326/56.

12. Subvention de fonctionnement 2012

Le conseil municipal décide de compléter sa délibération du 30/11/2011 sur laquelle il manque une subvention qui a été allouée à cette même date, à savoir :

- Classe Verte pour la C.L.I.S. d'Abreschviller : 225,- €

13. Budget primitif photovoltaïque

Par délibération du conseil municipal du 11 avril 2011 a autorisé la création d'un budget annexe qui doit s'équilibrer en dépenses et en recettes (art. L 2224-1 du CGCT). Le budget général de la collectivité n'a pas vocation à équilibrer le budget annexe et inversement.

Toutefois, l'alinéa 2 de l'art. L 2224-2 du CGCT prévoit trois dérogations à ce principe de l'équilibre. Ainsi, la collectivité de rattachement peut décider une prise en charge des dépenses de la régie dans son budget général.

Si le fonctionnement de la régie exige la réalisation d'investissements, qui en raison de leur importance et en égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, l'assemblée délibérante peut décider une prise en charge des dépenses de la régie dans son budget général, à condition de la motiver et de la justifier, notamment en fixant les règles de calcul et les modalités de versement, ainsi que les exercices concernés.

Dans le cas présent, le fonctionnement du service « panneaux photovoltaïques » exige la réalisation d'investissements conséquents, à savoir : 102 742,- €

Aussi, en raison de leur importance, et en égard à l'unique usager, les travaux ne peuvent être financés sur une augmentation des tarifs. En effet, le tarif de l'électricité est réglementé par l'Etat.

Compte tenu de la simulation faite, le budget propre de la commune devrait financer le budget annexe de la régie pour un montant de 102 742,- €.

A compter de 2013, le budget annexe remboursera au budget principal les avances consenties par 30ème soit 3 424,74 € par an.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- autorise le budget général de la commune à verser une avance remboursable de 102 742,- € remboursable à la régie
- précise que le remboursement s'effectuera à compter de 2013 pour 1/30ème de la somme versée soit 3 424,74 € par an
- donne tous pouvoirs au maire, président du conseil d'exploitation, pour signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de l'activité photovoltaïque (contrat de prêt, convention, avenants, demande de subvention, assurances, etc.)
- décide d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A. à compter du 1er janvier 2011
- sollicite la franchise au titre d'un chiffre d'affaires attendu inférieur au seuil légal
- arrête le budget primitif 2011, en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 6 691,- €

Section d'investissement : 127 691,- €

14. Budget primitif 2012 – Budget Général

Le conseil municipal approuve le budget primitif – du budget général arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 806 121,- €

Section d'investissement : 1 385 446,- €

15. Changement de nom de la route de Xouaxange

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de viabilisation de la route de Xouaxange, permettant l'urbanisation de cette zone sont en cours d'une part, et qu'une nouvelle

numérotation des maisons ayant accès par cette rue est nécessaire, d'autre part, aussi, il propose de changer la dénomination de la route de Xouaxange en **rue Léopold Vallet**.

Après en avoir délibéré, avec 8 voix POUR, 2 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, le conseil municipal décide de changer le nom de la route de Xouaxange en rue Léopold Vallet (cf. note sur Léopold Vallet).

16. Divers

Le conseil Municipal prend connaissance :

- des comptes-rendus du conseil communautaire des 08/12/2011, 13/01/2012 et du 20/03/2012
- du rapport sur l'eau 2011
- de la résiliation du bail consenti à M. SOMMIER pour le local situé 5, rue Dr Marchal
- de l'ouverture du site internet officiel de la commune de Lorquin à compter du 1/4/2012 : www.mairie-lorquin.com.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 20 h 45.